

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 09/12/2022

L'an deux mille vingt-deux, le neuf décembre, à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sur convocation en date du 05 décembre 2022, sous la présidence de M. VERNET Thierry, Maire.

Présents : Thierry VERNET, Maire ; Mireille CHARTOIRE, 1^{ère} adjointe ; Philippe TARDIVAUD, 2^{ème} adjoint ; Florent GRAS, 3^{ème} adjoint ; Gilles BOREL ; Michèle CHEVALIER ; Clément MONTEILHET ; Patricia ROCHE ; Sébastien ROUX

Pouvoir déposé en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Aucun

Absent : Bruno RODIER

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte

Approbation du Procès-verbal de la réunion du 18 novembre 2022. Mme ROCHE et Mme CHARTOIRE demandent que soit ajoutée la date de la fête de la soupe qui avait été décidée lors de ce conseil : **il s'agit du samedi 07 janvier 2023, à partir de 18 heures, à la salle des Fêtes où les habitants de la commune sont invités à venir déguster des soupes, du vin chaud et la galette des rois.**

Aucune autre observation n'étant formulée, le Procès-verbal de la séance du 18/11/2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents ;

Monsieur le Maire désigne au sein du Conseil, le secrétaire de séance : Gilles BOREL

et donne lecture de l'ordre du jour :

Il propose de discuter des tarifs à mettre en place pour 2023 concernant la facturation eau et assainissement et la location des salles communales. Le Conseil Municipal valide le changement dans l'ordre du jour.

- 1 – Tarifs eau- assainissement
- 2 - Tarifs location salles communale
- 3 – Vente d'un bâtiment de l'ex-colonie
- 4 – Décision modificative budget commune
- 5 – Décision modificative budget eau-assainissement
- 6 – Signature convention avec Département pour travaux réseau eaux pluviales
- 7 – Devis remplacement de moteur de volée cloche n° 2
- 8 - Don à Commune

1) Révision des tarifs de la facturation de l'eau et de l'assainissement

Le Maire propose à l'assemblée de fixer les tarifs de la facturation eau et assainissement pour 2023.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- fixe les tarifs H.T. de facturation de l'eau et de l'assainissement pour 2023, Comme suit :

TARIFS EAU	
Prix du m3 eau	1.40 € HT
Prix abonnement	55.00 € HT
Fermeture branchement	50.00 € HT
Ouverture branchement	150.00 € HT
Mise à l'extérieur du compteur sans tranchée	250.00 € HT
Mise à l'extérieur du compteur avec tranchée	250.00 € HT + devis travaux
Droit au branchement	
◆ Effectué par la Commune	300.00 € + 60 % devis
◆ Effectué par une entreprise validée par la commune	idem
Changement d'un compteur à la demande de l'abonné/litige	70.00 € HT + frais de vérification à la charge de l'abonné si compteur OK ou de la mairie si compteur HS
Changement compteur gelé à l'intérieur non protégé/15mm/20mm/30mm/40mm	90 €/110 €/130 €/150 € HT
Fermeture et retrait compteur pour non-paiement dans résidence secondaire ou local non destiné à l'habitation principale	50.00€ HT + abonnement qui continue à courir jusqu'à paiement ou résiliation
TARIFS ASSAINISSEMENT	
Prix du m3	1.40 € HT
Droit de branchement	400.00 € HT

Pour : 9

Contre : /

Abstention : /

2) Tarifs de location des salles communales

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de ne pas augmenter les tarifs de location de la salle des Fêtes et des salles communales pour 2023.

Il propose également de mettre à disposition des élus la salle des fêtes gratuitement une fois par an, ainsi qu'aux jeunes habitants de la commune, dans l'année suivant leurs 18 ans pour fêter leur anniversaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide

- à l'unanimité d'appliquer les tarifs suivants pour l'année 2023 :

TARIFS LOCATION SALLE DES FETES de CHAMPETIERES		
	Commune	Communes extérieures
ASSOCIATIONS	GRATUIT	270 €/jour 510 €/W.E. (3 jours)
PARTICULIERS	170 €/jour 320 €/week-end (3 jours) Si option ménage : 150 €	Si option ménage : 150 €

Location vaisselle	1 à 50 couverts : 25 €	
Cautiion salle	1000 €	1000 €
TARIF LOCATION SALLES DES ASSOCIATIONS		
Location pour réunions	25 € Gratuite pour les associations de la Commune	25 €

- Avec 6 voix pour, 1 contre (CHEVALIER) et deux abstentions (ROCHE - TARDIVAUD), la mise à disposition gratuite aux élus une fois par an.
- A l'unanimité, une location gratuite aux jeunes de la Commune une fois dans l'année suivant leurs 18 ans, pour fêter leur anniversaire.

M. le Maire rappelle que les associations doivent faire l'effort d'élire leur domicile sur la commune. Une boîte aux lettres sera mise à disposition dans le hall du bâtiment de la salle des Associations.

3) Vente d'un bâtiment de l'ex-colonie

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que l'Agence Immobilière GTI a un acquéreur pour le 2^{ème} bâtiment (maison du gardien et administration) de l'ex-colonie située sur la parcelle A 704, pour la somme de 45 000 € dont frais d'agence de 5000 € à la charge de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DONNE** son accord à la vente d'un bâtiment de l'ex-colonie cadastré A 704, à Monsieur Henry MARTIN pour la somme de 40 000 €.
- **AUTORISE** M. le Maire à poursuivre les démarches nécessaires à l'aboutissement de ladite vente.
- **MANDATE** le Cabinet GEOVAL, géomètres-Experts domiciliés 9 bis avenue Emmanuel Chabrier pour le bornage du terrain.
- **MANDATE** Me Pierre SAURET, Notaire domicilié 16 bd Sully- 63600 AMBERT pour établir tous les documents relatifs à cette vente.

Pour : 9

Contre : /

Abstention : /

4) Décision Modificative n° 2 – exercice 2022 – budget commune

M. le Maire expose au Conseil que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2022 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

OBJET DES DEPENSES	DIMINUTION SUR CREDITS DEJA ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDIT	
	Chapitre et article	Sommes	Chapitre et article	Sommes

FONCTIONNEMENT						
<u>Dépenses</u>						
Achat prestations de service	6042	12200	00			
Autres contributions obligatoires				6558	12200	00
Fournitures de petit équipement	60632	18	41			
Intérêts des autres dettes				6618	18	41
INVESTISSEMENT						
<u>Ecritures d'ordre</u>						
<u>Dépense</u>						
Opérations patrimoniales : bâtiments publics	2131/041	27866	75			
<u>Recette</u>						
Créance sur des collectivités et établissements publics				2763/041	27866	75
TOTAL						

Le conseil approuve les virements de crédits indiqués ci-dessus.

Pour : 9

Contre : /

Abstention : /

5) Décision Modificative n° 1 – exercice 2022 – budget eau-assainissement

M. le Maire expose au Conseil que les crédits prévus à certains chapitres du budget eau-assainissement de l'exercice 2022 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

OBJET DES DEPENSES	DIMINUTION SUR CREDITS DEJA ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDIT	
	Chapitre et article	Sommes	Chapitre et article	Sommes
FONCTIONNEMENT				
<u>Dépenses</u>				
Fournitures d'entretien et de petit équipement	6063	1050	00	
Entretien et réparations autres biens immobiliers	61528	1050	00	
<u>Recettes</u>				
Personnel extérieur au service			621	1300 00
Créances admises en non-valeur			6541	800 00
TOTAL		2100	00	2100 00

Le conseil approuve les virements de crédits indiqués ci-dessus.

Pour : 9

Contre: /

Abstention : /

6) Signature convention entre la Commune et le Département définissant les conditions de réalisation et de financement du réseau d'eaux pluviales en traverse de la R. D. 56

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que pour percevoir la subvention accordée par le Département du Puy-de-Dôme pour financer la création d'un réseau d'eaux pluviales, il convient de signer avec celui-ci une convention ayant pour objet de définir les conditions de réalisation et de financement de ce projet.

Il donne lecture des termes de la convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet de travaux et son plan de financement
- Autorise M. le Maire à signer la convention pour l'aménagement du réseau routier départemental dans la traverse de l'agglomération de Champétières – réseau eaux pluviales.

Pour : 9

Contre : /

Abstention : /

7) Remplacement du moteur de volée de la cloche n° 2 de l'église St Sébastien

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le moteur de volée de la cloche n° 2 qui sonne l'Angélus ne fonctionne plus et qu'il nécessite d'être changé.

Il présente le devis d'un montant de 1380,00 € T.T.C réalisé par le prestataire HIMS, chargé de la vérification et de l'entretien du mécanisme de l'horloge.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** M. le Maire à signer le devis de HIMS pour le remplacement du moteur de volée de la cloche n° 2.
- **SOLLICITE** une participation financière auprès de l'Association CHAMPETIERES, PATRIMOINE, VIE et CULTURE

Pour : 9

Contre : /

Abstention : /

8) Don à Commune

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'Association CHAMPETIERES PATRIMOINE VIE et CULTURE a fait un don de 500 € pour la réfection du lavoir du village de Thiolières.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte ce don et remercie l'Association.
- autorise M. le Maire à encaisser cette recette au compte 7713 (libéralités reçues) du budget communal pour le compte de la section de Thiolières qui a financé les travaux.

Pour : 9

contre : /

Abstention : /

Questions diverses :

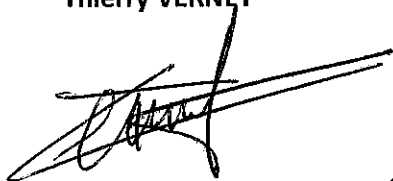
Monsieur le Maire informe le conseil qu'il faut envisager de changer les radiateurs qui sont installés dans les deux logements de l'ancien presbytère qui ont plus de trente ans et qui ne sont plus assez performants et consomment trop d'énergie. Le Conseil Municipal, à l'unanimité est d'accord pour qu'il fasse réaliser des devis pour ces changements.

M. ROUX demande s'il y aurait un autre terrain disponible pour les jardins partagés puisque l'actuel est proposé à la vente. Le conseil propose d'utiliser le jardin situé derrière la mairie après en avoir informé le locataire de la maison du centre-bourg pour lequel il avait été mis à disposition mais qui ne s'en sert pas.

Il faudra également signer une convention d'utilisation avec l'Association « Les JARDINS DE CHAMPETIERES ».

La séance est levée à 22 h 07.

**Le Maire
Thierry VERNET**



**Le secrétaire de séance
Gilles BOREL**

